

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 15 mai 2018
*Grefe + Travaux_0134 + 7131_Préavis édités +
Construction, réfection_emo*

Préavis No 10/2018

Demande de crédit pour divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit relatif à divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Comme déjà relevé lors de la séance extraordinaire « intempéries » du 15 février 2018, les événements de début janvier 2018 ont conduit à des débordements de ruisseaux.

Suite à ces événements, la municipalité, par l'intermédiaire de son chef du service des travaux, a informé la Direction générale de l'environnement, Eau, (DGE) qui a sollicité, en collaboration avec la commune, un état des lieux qui a fait l'objet d'un mandat auprès d'un bureau spécialisé en hydrologie afin d'établir un concept de sécurisation des cours d'eau aux points de débordements identifiés.

CONSTAT

La carte des dangers liée à l'eau, établie en 2014 et les événements du début de l'année, ont mis en évidence un déficit de protection en regard des dangers liés aux torrents et ruisseaux présents sur le secteur « Est » du village.

Le rapport présente sommairement, par le biais de fiches descriptives, un concept de sécurité ainsi que des mesures de protection contre les inondations au droit des points critiques identifiés.

Demande de crédit pour divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

LOCALISATION DES MESURES

Cette étude présente l'état des dangers naturels, les déficits de protection ainsi qu'un catalogue des mesures de protection des points de débordements identifiés. Neufs points critiques situés sur les cours d'eau suivants sont concernés par cette étude :

- 1) Ruisseau du Montchalon, en amont de la route cantonale et du MOB, secteur les Borsalets.
- 2) Ruisseau des Granges, en amont du lotissement.
- 3) Ruisseau des Preyses en traversée de la voie MOB, de la route cantonale en traversée de localité à l'entrée des Granges et de la route communale de La Maladière.
- 4) Ruisseau des Preyses, sous la route communale du Montchalon.
- 5) Ruisseau du Mont (secteur du hameau).
- 6) Ruisseau du Mont, situé le long de la route de La Mosse.
- 7) Ruisseau du Mont, en bordure de route cantonale, secteur Pré de la Cible.
- 8) Torrent des Bossons, secteur le Berceau.
- 9) Ruisseau des Brayes, en amont de la route communale du Mont.

Les différentes mesures prévues ont pour objectif de diminuer le risque d'inondation pour un bon nombre de bâtiments et d'infrastructures situés en zone légalisée.

DESCRIPTIF DES MESURES DE PROTECTION

Les mesures de protection proposées au droit des neuf points critiques identifiés respectent le découpage suivant :

- Présentation de la situation actuelle générale
- Problématique
- Situation corrigée – mesures de protection proposées
- Vérification hydraulique
- Devis estimatif.

A noter que seule une vérification hydraulique sommaire des mesures de protection proposée a été réalisée (calcul hydraulique ponctuel). Pour l'aménagement de nouveaux passages inférieurs, un gabarit hydraulique minimal a été proposé en fonction d'un objectif de protection recommandé (garantir le passage d'une crue trentennale pour les points critiques). L'impact du transport solide n'ayant pas été vérifié, un contrôle hydraulique plus détaillé devra être prévu lors du projet de détail et si nécessaire le gabarit hydraulique augmenté en fonction des objectifs de protection finalement retenus.

ESTIMATION DES COÛTS

Pour l'estimation des coûts de réalisation, les hypothèses suivantes ont été admises :

- Installation de chantier et déviation des eaux : 20% du total des travaux
- Divers et imprévus : 15% du total des travaux
- Honoraires ingénieur-géomètre et frais de tiers : 25% du total des travaux.

Demande de crédit pour divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

COÛT DES TRAVAUX

Coût des travaux TTC	CHF	1'000'000.00
Premiers travaux d'urgence TTC	CHF	<u>200'000.00</u>
Total coût des travaux TTC	CHF	<u>1'200'000.00</u>

FINANCEMENT

Il sera sûrement possible de bénéficier de subventions cantonales sur certaines parties d'ouvrages situées sur le domaine public cours d'eau et dont le besoin se justifie tout en respectant l'ensemble des mesures environnementales (faune, flore, forêts, etc.).

Il est encore à préciser qu'aucun subventionnement ne sera accordé pour les ruisseaux canalisés et les ouvrages y relatifs, ces travaux étant entièrement à charge de la commune.

Par ailleurs, les ouvrages situés sous le domaine public cantonal routes et sous le domaine ferroviaire devraient également bénéficier d'une participation financière du canton et du MOB.

Par conséquent, selon les estimations basées sur l'expérience, le montant total des subventions à recevoir peut être estimé de la manière suivante :

- Travaux de CHF 1'000'000.00	Estimation de subvention (DGE)	CHF	225'000.00
- Travaux de CHF 200'000.00	Estimation de subvention (DGE)	CHF	100'000.00
- Participation financière de tiers	Estimation (MOB-Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR))	<u>CHF</u>	<u>40'000.00</u>
Total des subventions (selon estimation)			<u>CHF 365'000.00</u>

De plus, après la décision de votre autorité sur ce crédit, la municipalité sera en mesure d'entreprendre une démarche d'aide financière auprès de l'Association « alpinfra » qui aide à assurer la couverture des besoins fondamentaux tels que la mobilité, l'eau, le chauffage, l'électricité, les infrastructures sociales ou la protection contre les dangers naturels dans les communes suisses de montagne.

PROCEDURE

Dès l'acceptation de ce préavis par votre autorité, la municipalité sera à même d'entreprendre toutes les démarches administratives liées à ces projets, à savoir :

- Etudes détaillées des projets
- Obtention des autorisations cantonales et des associations de protection de la nature et de l'environnement
- Contacts avec les propriétaires bordiers des cours d'eau (expropriation)
- Mise à l'enquête publique
- Procédure de marchés publics
- Réalisation des travaux.

Demande de crédit pour divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Au vu de l'urgence sur certains cours d'eau, il y aura lieu, déjà cette année, de pouvoir procéder aux travaux de première nécessité (ruisseau des Preyses et ruisseau du Mont), tout en sachant que des ouvrages se réaliseront certainement sur 2 ou 3 ans.

CONCLUSIONS

La municipalité ne peut que vous encourager à voter le crédit sollicité ceci dans le but de sécuriser, au plus vite, certains cours d'eau.

En conclusion, la municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 10/2018 du 15 mai 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre divers travaux de sécurité dans les cours d'eau suite aux intempéries des tempêtes Eleanor et Evi de janvier 2018.
- B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 1'200'000.00.
- C) **De financer** ce montant :
 - Par des subventions à recevoir estimée à CHF 365'000.00.
 - Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 835'000.00 si nécessaire.
- D) **D'amortir** :
 - L'investissement net de CHF 835'000.00 sur une période de 30 ans, à raison d'environ CHF 28'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux. A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 20'875.00.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 15 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Charles-André Ramseier

Eliane Morier

Annexe à consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets : Politique – Conseil communal – Séances/documents

- Plan « concept de sécurité »